

PIÈCES A FOURNIR

Pour bénéficier du **tarif Joinvillais**, vous devrez **impérativement** fournir :

- Photocopie d'un justificatif de domicile, quittance de loyer, EDF etc.... (à l'exception des factures de téléphones mobiles),
- Le formulaire d'autorisation de sortie de votre enfant et de droit à l'image lors des spectacles,
- Une photo d'identité.

TARIFS DES COURS POUR L'ANNÉE 2020/2021

Disciplines	Niveaux	Durée des cours	Tarif annuel Joinvillais			Tarif annuel Non Joinvillais Par élève
			1 ^{er} élève ou 1 ^{er} cours	2 ^{ème} élève ou 2 ^{ème} cours	3 ^{ème} élève ou 3 ^{ème} cours	
Instrument principal	Initiation	0h20	217€	179 €	164 €	386 €
Instrument principal	1 ^{er} cycle	0h30	301 €	231 €	188 €	574 €
Instrument principal	2 ^{ème} cycle	0h45	358 €	280 €	236 €	660 €
Instrument principal	3 ^{ème} cycle	1h00	396 €	312 €	266 €	702 €
Formation Musicale			121 €	121 €	121€	185 €
Éveil 1 et 2		0h45	121 €	121 €	121 €	185 €
Éveil 3 et ADI		1h30	253 €	253 €	253 €	382 €
Un ensemble			134 €	134 €	134 €	155 €
Art Dramatique			181 €	143 €	120 €	220 €

- La dégressivité ne s'applique pas aux classes d'éveil musical.
- Tout élève inscrit à un cursus instrumental peut suivre gratuitement un ensemble pour l'année scolaire.

Les horaires d'ouverture du secrétariat au public :

Lundi	15 h 00 à 19 h 30
Mardi	15 h 00 à 19 h 30
Mercredi	10 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 19 h 30
Jeudi	15 h 00 à 19 h 30
Vendredi	15 h 00 à 19 h 30
Fermé pendant les vacances scolaires	



page facebook

École Municipale des Arts Musique et Art Dramatique

RENTRÉE 2020 – 2021

Début des cours le lundi 14 septembre 2020



École Municipale des Arts
12 ter chemin de l'Ile Fanac
94340 Joinville-le-Pont
01 48 89 31 63
ecolemunicipaledesarts@joinvillelepon.fr

Directeur : Benoît AIME
Secrétaire : Nadine SIN SLOÏM

**ACCUEIL DES ELEVES POUR LE CHOIX DES HORAIRES
DES COURS D'INSTRUMENTS ET D'ART DRAMATIQUE**

DISCIPLINES	ENSEIGNANTS	DATES DES PRISES D'HORAIRES	SALLES	JOURS DE COURS Sous réserve de modifications
Alto - violon	Y. AUTUORI	09 septembre à 18 h 45	Chopin	Mardi, mercredi
Art Dramatique	S. ROLLAND	11 septembre à 18 h 30		Mercredi, vendredi
Batterie	R. MARCHAND	10 septembre à 19 h 00	Portofino	Mercredi, jeudi, samedi
Clarinette	A. SOPIQOTI		9 Fanac Nino ROTA	Mercredi
Clavecin	M. PRINCIPIANO	08 septembre à 18 h 00	Debussy	Mardi, samedi
Contrebasse	A. DEHANT	14 septembre à 18 h 00		Samedi
Cor	F. BELLON	08 septembre à 17 h 00	7 Fanac Piazzolla	Lundi, mercredi
Flûte à bec	G. GILBERT	10 septembre à 18 h 00		Vendredi, samedi
Flûte Traversière	D. MELAN	10 septembre à 18 h 30		Lundi, vendredi, samedi
Guitare classique	N. BURCKARD	11 septembre à 18 h 30	Portofino	Lundi, mardi, mercredi
Guitare et basse électrique-acoustique	T. BELTRAN	11 septembre à 17 h 30	7 Fanac	Lundi, mardi, jeudi
Piano	V. GUILLO			Mardi
Piano	P. NGUYEN	10 septembre à 18 h 00		Mercredi après-midi, jeudi, vendredi, samedi
Piano	F. SPIRE	12 septembre à 14 h 00	Stravinsky	Mercredi, jeudi, vendredi, samedi
Piano	A. LASKA	11 septembre à 18 h 00	Stravinsky	Mercredi, jeudi, vendredi
Saxophone	D. VALETTE	10 septembre à 18 h 00	Ysaye	Lundi, mardi, mercredi
Trombone	P-E. DUCHEMIN	10 septembre à 17 h 00	Portofino mezzanine	jeudi, samedi
Trompette et saxhorn	G. FATOUT	10 septembre à 18 h 00	Tarrega	Mercredi
Violon	I. SENARD	10 septembre à 18 h 00	9 Fanac Ligeti	Mercredi
Violoncelle	J. LASKA	04 septembre à 18 h 30		Vendredi, samedi

Les cours d'éveil débuteront le 23 septembre 2020.

* Les Ateliers Découverte Instrumentale (ADI) commenceront le mercredi 23 septembre 2020

et le samedi 26 septembre 2020.

Cette année l'ADI du mercredi concernera le violon, l'alto, la clarinette, la trompette et le saxhorn, le cor, le saxophone.

L'ADI du samedi la flûte à bec, la flûte traversière, le clavecin, le violoncelle, la contrebasse et le trombone

* Les horaires et les jours seront définis à la rentrée

**PLANNING ORCHESTRES ET ENSEMBLES
DÉBUT DES COURS SEMAINE 39**

DISPLINES	ENSEIGNANTS	HORAIRES	SALLES	JOURS DE COURS
Orchestre d'harmonie	G. FATOUT	17h30 à 19h00	Portofino	Mercredi
Ensemble de cuivres	P.E. DUCHEMIN	* À définir	Portofino	* À définir
Orchestre à cordes 2 ^{ème} cycle	J. LASKA	14h15 à 15h45	Portofino	Samedi
Impro Jazz	D. VALETTE	20h30 à 22h30 20h30 à 22h30	Portofino	Lundi, mardi
Big-band	Y. DIAZ	19h15 à 21h15	Portofino	Mercredi Début des cours Le 16/09/2020
Ensemble Baroque	G. GILBERT	14h30 à 16h30	Debussy	Samedi
Orchestre Junior 1 ^{er} cycle	Y. AUTUORI	17h00 à 18h30		Mercredi
	Y. AUTUORI	* À définir		
Musique de chambre	I. SENARD	* À définir	9 Fanac	Mercredi
	Y. AUTUORI	* À définir		
Musique de chambre avec piano	F. SPIRE A. LASKA P. NGUYEN	* À définir		* À définir
Chorale élémentaire	C. CARVILLE	11h15 à 12h15	9 Fanac	Samedi
Chorale collège		12h15 à 13h15	Edith Piaf	Début des cours Le 19/09/2020

CYCLE ÉVEIL ET ATELIER DE DÉCOUVERTE INSTRUMENTALE (ADI)

Éveil 1 : enfants de 4 ans, Éveil 2 : enfants de 5 ans, Éveil 3 : enfants de 6 ans

JOURS	PROFESSEURS	HORAIRES	SALLES
Mercredi Éveil 1 Groupe (A) 12 élèves max. Groupe (B) 12 élèves max.	Marie VILLALOBO Pascal PALLISCO	10h00 à 10h45	Portofino Edith Piaf
Mercredi Éveil 2 Groupe (A) 12 élèves max. Groupe (B) 12 élèves max.	Marie VILLALOBO Pascal PALLISCO	11h30 à 12h15	Portofino Edith Piaf
Mercredi Éveil 3 Groupe (A) 12 élèves max. Groupe (B) 12 élèves max.	Marie VILLALOBO Pascal PALLISCO	10h45 à 11h30	Portofino Salle Edith Piaf
Samedi Éveil 3 12 élèves max.	Candice CARVILLE	10h30 à 11h15	9 Fanac – 1 ^{er} étage Edith Piaf
ADI Mercredi		11h30 à 12h15	
ADI Samedi		11h15 à 12h00	

INSCRIPTION ANNÉE 2020-2021 (ADULTE)

À compléter et à nous retourner **impérativement** avant le **30/06/2020**

Les inscriptions non confirmées le 30/06/20 seront caduques. Les places libres seront attribuées aux nouvelles demandes d'inscription.

ÉLÈVE :

NOM : _____ Prénom : _____ Né(e) le : _____ Sexe : F M

Adresse de facturation :

Portable : _____

Courriel : _____

INSCRIPTION EN 3 ÉTAPES

1. CHOIX D'UN ENSEMBLE, ORCHESTRE,

- | | | |
|------------------------|-------------|-----------------|
| o Orchestre d'harmonie | M. FATOUT | à partir du 1C4 |
| o Atelier Impro jazz | M. VALETTE | à partir du 1C4 |
| o Atelier Big Band | M. DIAZ | à partir du 2C3 |
| o Musique Baroque | Mme GILBERT | à partir du 1C4 |
| o Orchestre à cordes | Mme LASKA | à partir du 2C1 |

2. CHOIX DU COURS DE FORMATION MUSICALE

NIVEAU DE FORMATION MUSICALE :

Jours et heures (3 choix **impératifs** dans l'ordre de préférence, voir feuillet ci-joint)

- 1
- 2
- 3

Pour les niveaux AA1, AA2, AA3 un abonnement « MÉLUDIA » est obligatoire.

3. CHOIX DE L'INSTRUMENT

- | | | |
|------------------------------|-----------------|--------|
| 1 ^{er} INSTRUMENT : | NIVEAU ACTUEL : | M. Mme |
| 2 ^e INSTRUMENT : | NIVEAU ACTUEL : | M. Mme |

Les horaires du cours seront fixés avec le professeur d'instrument le jour de l'accueil des élèves, pour la date de cet accueil, se reporter en fonction du professeur dans le document ci-joint.

12 ter chemin de l'Ile Fanac – Joinville-le-Pont

Tél : 01 48 89 31 63

ecolemunicipaledesarts@joinvillelepong.fr

TSVP →

PIÈCES À FOURNIR

Pour bénéficier du **tarif Joinvillais**, vous devrez **impérativement** fournir :

- Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- La fiche d'autorisation
- 1 photo d'identité

La production de ces pièces est nécessaire pour l'application des tarifs « Joinvillais ». A défaut le tarif « Non-Joinvillais » sera appliqué. Pour connaître ces tarifs se reporter au document ci- joint.

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS VALIDÉ.

Les inscriptions établies en début d'année scolaire engagent le règlement pour la saison 2020-2021 dans son intégralité.

N'envoyer aucun règlement à l'inscription, vous recevrez votre facture dématérialisée par courriel en novembre 2020, selon modalité choisie.

À NOTER : Si vous bénéficiez du prélèvement automatique pour le scolaire ou périscolaire, vous en bénéficierez automatiquement pour les activités de l'E.M.A.

Veuillez cocher le mode de règlement :

ANNUEL

TRIMESTRIEL

À Joinville-le-Pont, le

2020

Signature

La Mairie de Joinville-le-Pont collecte ces informations pour acter votre autorisation concernant votre inscription à l'EMA. Tous les champs doivent être renseignés. Pour rappel, vous disposez notamment d'un droit d'accéder à vos données, de les rectifier, de demander leur effacement et de définir des directives relatives au sort de vos données après votre mort. Vous pouvez exercer ces droits à l'adresse email suivante : ddp@joinvillelepoint.fr ; ou par voie postale : Hôtel de ville, Service juridique, Délégué à la protection des données, 23 rue de Paris 94340 Joinville le Pont, en joignant la copie de votre pièce d'identité. Pour plus d'informations, veuillez-vous rendre sur le lien suivant <https://www.joinville-le-pont.fr/politique-de-gestion-des-donnees/>

ANNÉE 2020 - 2021

Autorisation de captation et de diffusion de l'image / de la voix (personne majeure)

Je soussigné(e) :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél portable :

Courriel :

J'autorise l'Ecole Municipale des Arts à me photographier ou à me filmer / à photographier ou filmer mon/mes enfant(s) dans le cadre des cours de danse, poterie, musique et art dramatique et à exploiter, ainsi que la Mairie de Joinville-le-Pont, mon image à titre gratuit afin de promouvoir les activités proposées par l'EMA et d'en faire la promotion sur les supports de communication de la ville et de l'EMA suivants :

Magazine municipal (version papier et dématérialisée) Site officiel Dépliants
 Réseaux sociaux (Instagram, Facebook, Youtube**)

Ces photographies ne seront pas utilisées à d'autres fins.

** Votre image, en tant que donnée personnelle est susceptible d'être traitée, hébergée et/ou transférée vers des pays situés en dehors de l'UE reconnu comme "partiellement ou non adéquats" par la CNIL.

Fait à Joinville-le-Pont, le

Signature

La Mairie de Joinville-le-Pont collecte ces informations pour acter votre autorisation concernant la réalisation de photographies et de vidéos de vous-même ou de votre/vos enfant(s), réalisées dans le cadre des cours de danse, poterie, musique et art dramatique et leur exploitation sur les supports de communication de la commune et de l'EMA dans un but de promotion de l'EMA et de ses activités, et pour acter votre autorisation concernant possibilité pour votre/vos enfant(s) de sortir seul(s) ou accompagné(s) de la structure. Tous les champs doivent être renseignés. Pour rappel, vous disposez notamment d'un droit d'accéder à vos données, de les rectifier, de demander leur effacement et de définir des directives relatives au sort de vos données après votre mort. Vous pouvez exercer ces droits à l'adresse email suivante : ddp@joinvillelepoint.fr ; ou par voie postale : Hôtel de ville, Service juridique, Délégué à la protection des données, 23 rue de Paris 94340 Joinville le Pont, en joignant la copie de votre pièce d'identité. Pour plus d'informations, veuillez-vous rendre sur le lien suivant <https://www.joinville-le-pont.fr/politique-de-gestion-des-donnees/>

CHOIX DES HORAIRES DE FORMATION MUSICALE – 2020-2021

Merci de bien vouloir noter impérativement 3 choix de 1C1 à 2C1 dans l'ordre de préférence et les reporter sur la feuille d'inscription

Mardi	André VICTOR	1C2	17h30 à 18h15	STRAVINSKY
Mardi	André VICTOR	1C1	18h15 à 19h00	STRAVINSKY
Mardi	André VICTOR	2C1	19h00 à 20h00	STRAVINSKY
Mardi	André VICTOR	AA2	20h00 à 21h00	STRAVINSKY
Mardi	Yonnel DIAZ	1C1	17h00 à 17h45	9 FANAC
Mardi	Yonnel DIAZ	1C2	17h45 à 18h30	9 FANAC
Mardi	Yonnel DIAZ	1C3	18h30 à 19h30	9 FANAC
Mercredi	Mauro FANTIN	2C1	14h00 à 15h00	9 FANAC
Mercredi	Mauro FANTIN	AA1	15h00 à 16h00	9 FANAC
Mercredi	Mauro FANTIN	2C3	16h00 à 17h15	9 FANAC
Mercredi	Mauro FANTIN	1C3	17h15 à 18h15	9 FANAC
Mercredi	Yonnel DIAZ	1C1	10h00 à 10h45	9 FANAC
Mercredi	Yonnel DIAZ	1C2	10h45 à 11h30	9 FANAC
Mercredi	Yonnel DIAZ	1C3	11h30 à 12h30	9 FANAC
Mercredi	Yonnel DIAZ	1C4	13h00 à 14h00	9 FANAC
Mercredi	Yonnel DIAZ	1C1	14h00 à 14h45	9 FANAC
Mercredi	Yonnel DIAZ	1C2	14h45 à 15h30	9 FANAC
Mercredi	Yonnel DIAZ	2C2	15h30 à 16h45	9 FANAC
Mercredi	Yonnel DIAZ	2C3	16h45 à 18h00	9 FANAC
Mercredi	Yonnel DIAZ	AA3	18h00 à 19h00	9 FANAC
Jeudi	André VICTOR	1C2	17h00 à 17h45	9 FANAC
Jeudi	André VICTOR	1C3	17h45 à 18h45	9 FANAC
Jeudi	André VICTOR	1C4	18h45 à 19h45	9 FANAC
Vendredi	André VICTOR	1C1	17h00 à 17h45	9 FANAC
Vendredi	André VICTOR	1C2	17h45 à 18h30	9 FANAC
Vendredi	André VICTOR	1C4	18h30 à 19h30	9 FANAC
Vendredi	Mauro FANTIN	2C2	17h00 à 18h15	STRAVINSKY
Vendredi	Mauro FANTIN	1C3	18h15 à 19h15	STRAVINSKY
Vendredi	Mauro FANTIN	2C1	19h15 à 20h15	STRAVINSKY
Samedi	Yonnel DIAZ	1C4	9h00 à 10h00	9 FANAC
Samedi	Yonnel DIAZ	1C1	10h00 à 10h45	9 FANAC
Samedi	Yonnel DIAZ	1C2	10h45 à 11h30	9 FANAC
Samedi	Yonnel DIAZ	2C1	11h30 à 12h30	9 FANAC
Samedi	Yonnel DIAZ	2C2	12h30 à 13h45	9 FANAC
Samedi	Yonnel DIAZ	1C3	13h45 à 14h45	9 FANAC
Samedi	Yonnel DIAZ	1C1	14h45 à 15h30	9 FANAC

INFORMATION :

Pour les niveaux **1C1, 1C2, 1C3, 1C4 et 2C1** l'abonnement à « MÉLUDIA » est **obligatoire**.
(celui-ci remplace l'achat de deux méthodes de FM)

Nous vous communiquerons les démarches à suivre dès la rentrée de septembre.